AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP23-8-68 827459

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION "AQUITAINE" (Tél. 92.06.25 et 92.26.94)

ABONNEMENT ANNUEL

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE,
LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
Chemin d'Artigues, 33 - CENON

C. C. P. : BORDEAUX 6702-46

25 F.

Supplément N° 2 au Bulletin Technique N° 95 d'Août 1968 — 1968-25

AVERTISSEMENTS

VIGNE

Mildiou : Après les pluies de la première quinzaine d'Août, des taches souvent nombreuses ont été découvertes entre le 8 et le 15 sur les feuilles du sommet des rameaux. D'autres apparaîtront prochainement dans les vignes qui n'ont pû être traitées selon nos indications du 5 août.

Pour éviter l'extension de la maladie sur la jeune végétation et les grappes, un traitement devrait être appliqué dès à présent dans les Charentes et les Basses Pyrénées où l'encépagement est plus tardif et la véraison en retard.

Dans les autres régions, ce traitement n'est pas indispensable car la véraison commencée depuis déjà quelques jours supprime les risques de Rot brun. Il peut néanmoins protéger les jeunes feuilles sensibles mais elles sont le plus souvent éliminées par les rognages.

Black-Rot : Traiter uniquement les foyers où des attaques ont pu être observées récemment.

ARBRES FRUITIERS

Carpocapse des Pommes et des Poires : Les risques de contaminations sont variables.

Un dernier traitement devrait être envisagé seulement dans les régions intéressées par les fortes pluies de ces derniers jours ainsi que dans les vergers présentant quelques fruits atteints.

Cette protection apparait également utile dans les plantations situées à proximité de vergers de Pêchers en raison des vols de la Tordeuse Orientale qui peut aussi attaquer les Pomacées en fin de saison.

Respecter les délais légaux pour l'emploi des insecticides.

INFORMATIONS

Tordeuse Orientale du Pêcher : Les captures de papillons deviennent importantes, mais en raison de la législation, la plupart des variétés ne pourront être traitées.

Dans les pépinières, protéger les écussons avec DDT, Parathion, SPC, ou Carbaryl.

Bordeaux, le 20 Août 1968

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 282